

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

*Jeudi 28 octobre 2021*

Présents : *Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Christine MARCHAL LABAYE, Brice MARLANGEON, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Loïc LIDDELL, Dominique THOMAS.*

Absent(e)s excusé(e)s :

*Edouard MAILLARD, Mathilde BERTRAND (pouvoir à Joris HURIOT), Magali GRANGY, Brice MARLANGEON*

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Unanimité.

### **2. Prémption d'un bien immobilier rue Louis Pasteur**

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant l'immeuble situé au numéro 5 de la rue Louis Pasteur.

L'opportunité de cette acquisition, par voie de préemption, dans le cadre du projet communal portant sur la requalification fonctionnelle, urbaine et paysagère globale du carrefour formé par la rue du Centre, la rue Louis Pasteur et la route d'Epinal est soulevée.

Il est rappelé qu'une convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE des Vosges a été signée dans le cadre du projet définit ci-dessus.

Unanimité.

### **3. Projets d'investissements 2022**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail du 14 octobre 2021 où les projets d'investissement pour l'année 2022 ont été débattus.

Les projets suivants sont exposés à l'assemblée délibérante :

- Rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire ;

- Aménagement du second axe structurant de la traverse de Mattaincourt - Tranche 1 (acquisition et démolition du n°5 rue Louis Pasteur et étude du CAUE des Vosges) ;
- Aménagements aux abords du cimetière communal, de la chapelle Ronde et de la chambre funéraire ;
- Rénovation de l'impasse Saint Pierre Fourier.

Des accompagnements financiers peuvent être sollicités pour financer ces opérations.

Il est demandé aux élus d'approuver les projets exposés ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subvention pour ces projets et d'en déterminer le plan de financement.

Unanimité.

#### **4. Contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire**

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux le contrat de Fabrice MICALÉF, architecte DPLG, basé à Mattaincourt.

Le taux d'honoraires s'élève à 8,5 % du montant HT des travaux.

Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant dans le contrat :

« La commune de Mattaincourt sollicite des accompagnements financiers pour la réalisation de cette opération dont l'objectif est de favoriser l'efficacité énergétique du bâtiment concerné. Le dispositif régional Climaxion est mobilisé. A ce titre, un suivi minutieux, tout au long de ce projet, est indispensable pour s'assurer de la réussite de ce projet. »

Unanimité.

#### **5. Demandes de subvention de l'école primaire**

La commune de Mattaincourt est sollicitée, par l'école primaire, pour deux demandes d'aides financières :

- Projet « école et cinéma » : 585,00 € ;
- Projet lié au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle : 380,00 €.

Unanimité.

## **6. Mise en place d'espaces publics sans tabac**

Monsieur le Maire présente un projet de convention de partenariat avec le comité départemental des Vosges de la Ligue Contre le Cancer.

Cette démarche de création d'espaces sans tabac vise à limiter les opportunités de fumer et à prévenir le tabagisme aux abords de l'école primaire et sur les aires de jeux collectives de plein-air dédiées aux jeunes enfants.

La promotion d'espaces sans tabac s'inscrit dans le champ de la promotion de la santé.

Enfin, il est précisé que la matérialisation de ces espaces est prévue par la pose de panneaux d'information cofinancés par la commune et la Ligue Contre le Cancer.

Unanimité.

## **7. Personnel communal**

Création de deux postes d'adjoint technique contractuel à temps non complet :

- Pour la restauration scolaire à raison de 2 heures/jour d'école, à compter de la rentrée du 8 septembre 2021. Le contrat sera ouvert pour l'année scolaire en cours ;
- Pour la distribution du courrier à raison de 2 heures/semaine.

Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet :

Il s'agit du poste de secrétaire de Mairie à raison de 12 heures/semaine, CDD d'une année.

Unanimité.

## **8. Modulation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'annuler la précédente délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour la remplacer par une nouvelle en y précisant l'article 1383 du CGI et ses dispositions dans la délibération.

Il est maintenu, à compter, du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 40 % de la base imposable l'exonération (pour deux années) de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, additions de construction à usage d'habitation.

Unanimité.

## **9. Transferts de crédits**

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative doit être prise pour ajuster certaines lignes budgétaires compte tenu de nouvelles dépenses non prévues au budget primitif 2021.

Ces dépenses concernent :

- la subvention à l'école primaire concernant le projet CTEAC (section de fonctionnement) ;
- une plus-value sur les travaux au columbarium de 1 224,00 € (section d'investissement) ;
- l'acquisition de trois panneaux du label Villes et Villages Fleuris : 303,00 € (section d'investissement).

Unanimité.

## **10. Indemnité de gardiennage pour les églises communales 2021**

Il est proposé de fixer l'indemnité de gardiennage de la Basilique Saint Pierre Fourier, pour l'exercice 2021, à 479,86 €.

Unanimité.

## **11. Communauté de Communes de Mirecourt Dompain**

Monsieur le Maire présente les principaux points des différents rapports qui ont été envoyés, par mail, aux élus municipaux. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services concernés :

- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2020 ;
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2020 ;
- Rapport annuel d'activités de l'année 2020.

Unanimité.

## **12. Projet d'adhésion au CNAS**

Monsieur le Maire propose que la collectivité adhère au Centre National d'Action Sociale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour faire bénéficier les agents de la collectivité à des prestations sociales diverses et variées.

Cotisation annuelle 2022 :

- 212,00 € par actif ;

- 137,80 € par retraité.

La cotisation est évolutive et déterminée par le conseil d'administration du CNAS.

Joris HURIOT sera le délégué élu pour représenter la commune de Mattaincourt au sein du CNAS.

Unanimité.

### **13. Campagne 2022 des coupes de bois en forêt communale**

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux la future campagne d'exploitation en forêt communale proposée par l'ONF. Les parcelles 1, 2, 3 et 30 sont concernées.

Il est indiqué que l'affouage sera réparti par feu et la taxe affouagère (montant forfaitaire) est fixée à 100,00 €.

Le délai d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouages est fixé au 30 septembre 2022.

Unanimité.

### **14. Protocole d'accord transactionnel lié aux désordres du bâtiment du 3 rue du Général Leclerc**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier qui concerne les fuites provenant de la toiture à la halle publique.

Un protocole d'accord transactionnel a été rédigé.

Il est proposé d'accepter ce protocole d'accord et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernés.

Unanimité.

### **15. Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Pour Mattaincourt, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Au cours des derniers mois, un travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés.

La convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

Unanimité.

***Informations diverses :***

- Vente salle d'activités : l'acte sera signé le mercredi 10 novembre chez le notaire ;
- Festivités de fin d'année : le programme est présenté : concours de dessins, boîte aux lettres du Père Noël, marchés du terroir, marché de l'avent, défilé de Saint Nicolas, balade contée.
- Spectacle Claude VANONY : dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 après-midi. Spectacle de deux fois une heure avec une entracte de 30 minutes.